



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18  
Pouvoir : 5  
Absents : 4

Date de la convocation : 10/01/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

BARANGER Marie-Noëlle représentée par C PIAULET  
BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C LECOQ  
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE  
RENAUD Didier représenté par B MASSONNEAU

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine.

**Secrétaire de séance** : Viviane DEBIAIS

### DELIBÉRATION N° 12

**RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER

### OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA MARMOURE : MACRO-LOTS 11 ET 12 ET PHASE 2

Il est rappelé que, par délibération du 22 mars 2018, le conseil municipal avait autorisé Mme la Maire à engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet d'aménagement des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure et à signer les marchés de travaux pour un montant estimatif de travaux de 850 000 € HT.

Cette délibération a été abrogée au conseil municipal du 27 septembre 2018 afin que ce dernier délibère après consultation des entreprises.

La consultation pour le marché de travaux a ainsi été lancée le 30 octobre 2018 en trois lots séparés pour une réception des offres le 3 décembre 2018.

La commission des achats, réunie le 18 décembre 2018, a analysé l'ensemble des dossiers reçus et propose, selon les critères de jugement des offres (à savoir 40% pour le prix des prestations et 60% pour la valeur technique) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, les offres suivantes :

N° lot	Désignation des lots	Entreprises proposées	Montant de l'offre proposée (en € HT)
1	Terrassement, voirie, assainissement	COLAS	575 500.00 € HT
2	Tranchées techniques et réseaux divers	SPIE	222 252.30 € HT
3	Espaces verts	VIVE II	33 000 € HT
<b>Total H.T.</b>			<b>830 752.30 € HT</b>

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver la proposition de la commission des achats.**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

**Considérant** l'avis de la commission des achats qui s'est réunie le 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-décide d'attribuer** les trois lots concernant le marché de travaux des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure comme suit :

- lot 1 : terrassement, voirie, assainissement : entreprise COLAS pour un montant de 575 500 € HT correspondant à la variante 3
- lot 2 : tranchées techniques et réseaux divers : entreprise SPIE pour un montant de 222 252,30 € HT correspondant à la solution de base + PSE
- lot 3 : espaces verts : entreprise VIVE II pour un montant de 33 000 € HT

**-autorise** Mme la Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

